



CULTURE

Conservatoires et écoles de musique



Le même tarif pour tous les habitants de Melun Val de Seine.



Créé le : 24/09/2020

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine participe aux charges de fonctionnement des conservatoires et des écoles de musique du territoire.

De ce fait, tous les habitants de la Communauté qui s'inscrivent dans ces établissements bénéficient du même tarif quelle que soit leur commune d'origine.

Vous trouverez en pièce jointe un communiqué de presse de l'Agglomération à ce sujet .



communiqué-de-presse-conservatoires-et-ecoles-de-musique.pdf (/sites/boissise-la-bertrand.fr/files/media/downloads/communiqué-de-presse-conservatoires-et-ecoles-de-musique.pdf)

PDF
195.82 Ko